Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-263502825-20261021-DL21102026_08_1-DE

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-MELOIR DES ONDES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué par lettre du 9 octobre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à l'EHPAD, sous la présidence de monsieur Dominique DE LA PORTBARRÉ.

Etaient présents : M. DE LA PORTBARRÉ Dominique, Mme LE SCORNET Sylvie, M. AVRIL Christian, Mme GALLOU Isabelle, Mme TARDIEU Arlette, Mme THOMAS Anita, Mme SOULAT Véronique, M. COLLET Vincent, M. BERNARD René, M. LEBRETON Joël, M. VETTIER Joël, M. VUILLAUME Michel et M. ANTOINE Jean-Marc.

Etaient excusés : M. BELLEC Loïc, Mme GABRYSZEWSKI Laëtitia et M. ULRICH Nicolas ayant respectivement donné pouvoir à Mme LE SCORNET Sylvie, Mme SOULAT Véronique et M. COLLET Vincent. Mme CASU Odile était également absente.

Assistait également M. Vincent LEROUX, Directeur du CCAS et secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 17

E.H.P.A.D.

N° DL2110202 6-08 : Activité prévisionnelle 2027

RAPPORTEUR : M. DE LA PORTBARRÉ

Le Président du CCAS présente, ci-dessous, les prévisions pour l'activité de l'EHPAD en 2027 et les soumet au vote.

Nombre de journées théoriques :		**8760**
Nombre de journées réelles prévues :		**8729**
- dont jours d'hospitalisation :	30	
- dont jours d'absence pour convenance personnelle :	18	
Vacances d'hébergements (décès + travaux) :		**31**

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le prévisionnel d'activité pour l'EHPAD en 2027.

Fait et délibéré les jours, mois et années ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS,
Dominique DE LA PORTBARRÉ

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi n° 82-213 du 2 Mars 1982)
Acte PUBLIABLE du C.C.A.S. de SAINT-MELOIR-DES-ONDES – Notifié le
Transmis à la Préfecture de Rennes le :